

## RÉSULTATS CHIFFRES DE L'ENQUÊTE TEST

En plus de l'estimation des superficies des parcelles des cultures maraîchères, des rendements et de la production maraîchère annuelle, l'enquête test pour l'estimation de la production maraîchère a collecté des données sur les caractéristiques socio-démographiques et économiques des exploitations (main d'œuvre, équipement, dépenses d'exploitation, etc.) dont les résultats se présentent ci-dessous.

### 4-1 Caractéristiques socio-démographiques des maraîchers

#### 4.1.1 *L'âge, le sexe et la situation matrimoniale des exploitants maraîchers*

La répartition des maraîchers selon le sexe et l'âge montre que l'activité est exercée à 43% par les femmes contre 57% pour les hommes.

C'est une activité exercée principalement par des adultes de plus de 35 ans (77,6%) avec une proportion importante de personnes de 65 ans et plus (14%).

Les femmes maraîchères sont à plus de 90% des femmes d'âge supérieur à 34 ans.

En général, les maraîchers de Bamako sont en majorité mariés (82%) ; les célibataires et les veufs ne représentent respectivement que 7,5% et 7,2% et il y a très peu de divorcés.

Parmi les maraîchers de sexe masculin, on note une part importante de jeunes (12,8% de moins de 25 ans). Par contre chez les femmes, on note une proportion importante de veuves (15,5%).

**Tableau 4.1 : Répartition (en %) des maraîchers selon la tranche d'âge et le sexe**

Tranches d'âges	Masculin	Féminin	Total
Moins de 25 ans	6,9	2,2	4,9
25 à 34 ans	18,1	7,2	13,5
35 à 44 ans	18,2	20,2	19,1
45 à 54 ans	24,0	19,4	22,1
55 à 64 ans	19,0	31,7	24,4
65 ans et plus	13,1	15,8	14,3
Non Déclarés	0,6	3,5	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4. 2 : Répartition (en %) des maraîchers selon le sexe et la situation matrimoniale**

Statut matrimonial	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	12,8	0,4	7,5
Marié(e)	84,7	79,1	82,3
Divorcé (e)	1,0	1,5	1,2
Veuf/veuve	1,0	15,5	7,2
Non déclaré	0,5	3,5	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### **4.1.2 Le niveau d'instruction et d'alphabétisation des exploitants maraîchers**

Le niveau d'instruction des maraîchers est très bas ; 75% environ d'entre eux ne sont pas allés à l'école, 21% ont fait l'école fondamentale, 2% ont le niveau du secondaire et moins de 1% ont atteint le supérieur.

Quant à l'alphabétisation, 70% des maraîchers sont analphabètes.

En considérant le sexe, les maraîchers hommes sont plus instruits et plus alphabétisés que les femmes. En effet 35% des maraîchers hommes ont au moins le niveau du fondamental, tandis que seulement 12% des femmes le sont. Au niveau de l'alphabétisation, si 40% des maraîchers hommes sont alphabétisés, il n'y a que 10% des femmes qui le sont.

**Tableau 4.3 : Répartition des maraîchers selon le sexe et le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Total
Aucun	64,4	88,3	74,6
Fondamental1	16,2	5,6	11,7
Fondamental2	15,1	1,7	9,4
Secondaire	2,3	0,9	1,7
Supérieur	1,4	0,0	0,8
Non déclaré	0,6	3,5	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.4: Répartition des maraîchers selon le sexe et l'alphabétisation**

Alphabétisation	Masculin	Féminin	Total
Oui	41,0	10,1	27,8
Non	58,5	86,4	70,4
Non déclaré	0,1	3,5	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### **4.1.3 Taille du ménage du maraîcher et lien de parenté avec le chef de leur ménage**

Les maraîchers de Bamako appartiennent à des familles nombreuses. Si la taille moyenne des ménages à Bamako est de 6 personnes ; elle de 12 personnes pour les ménages des maraîchers. En outre plus de 50% des maraîchers vivent dans des ménages de plus de 10 personnes.

Par ailleurs, la plupart des maraîchers de Bamako occupent les premiers rôles au sein de leur ménage (56% sont des chefs de ménage et 33,1% sont des époux ou épouses de chefs de ménages). Le maraîchage constitue pour près de 90% des ménages de maraîcher l'une des principales sources de revenus.

**Tableau 4.5 : Répartition (en %) des exploitants selon la taille du ménage et le lien de parenté de l'exploitant avec le chef de ménage**

Taille du ménage	Lien de parenté avec le chef de ménage					Total
	Chef de ménage	époux/épouse	Fils/fille	Autre parent	Non-parenté	
1 pers.	0,4	0,0	0,2	0,4	0,0	1,0
2 à 5 pers.	10,1	2,7	0,0	0,2	0,0	13,1
6 à 10 pers.	20,3	13,2	1,8	1,3	0,0	36,6
11 à 15	14,7	10,2	1,1	0,6	0,0	26,6
16 à 20 pers.	6,6	2,3	0,9	2,7	0,0	12,4
21 pers et plus	3,9	5,4	0,4	0,4	0,2	10,3
Total	56,1	33,8	4,3	5,6	0,2	100,0

#### **4.1.4 Les autres activités des maraîchers**

Pour la majorité des maraîchers de Bamako, le maraîchage constitue la seule activité (70% des maraîchers). Pour 28% d'entre eux, le maraîchage est l'une des multiples activités ; dans 15% des cas, le maraîchage constitue l'activité principale. En gros, pour 85% des exploitants, le maraîchage constitue les principales sources de revenu.

**Tableau 4.6 : Répartition (en %) des maraîchers selon le rang de l'activité de maraîchage**

Rang de l'activité de maraîchage	%
Seule activité	70,6
Activité principale	14,5
Activité Secondaire	13,1
Non déclarés	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Les activités occupées par les maraîchers à titre principal ou secondaire sont diverses. Parmi les 28% des maraîchers concernés, la majorité sont aussi salariée du public ou du privé (8%), des commerçants (7%), des paysan/éleveurs (6%), des artisans et prestataires de services (3%) et d'autres activités (3,4%).

**Tableau 4.7 : Répartition (en %) des maraîchers selon le type de l'autre activité**

Autres activités du maraîcher	%
Aucun	70,4
Salarié du public	5,3
Salarié du privé	2,8
Paysan/éleveur	6,0
Commerçant	7,0
Prestation de service	1,2
Artisan	1,9
Autre	3,4
Non déclarés	2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Les maraîchers de Bamako ne sont pas toujours entrés sur le marché de travail par le maraîchage. 60% des exploitants ont eu une activité antérieure. Avant le maraîchage, 19% des maraîchers étaient des commerçants, 10% des salariés, 10% des paysans ou éleveurs, 8% des prestataires de services et artisans et 8% exerçaient d'autres activités. Le maraîchage peut donc être considéré à Bamako comme une activité de refuge pour les actifs à la recherche d'un emploi plus rémunérateur.

**Tableau 4.8: Répartition (en%) des maraîchers selon le type de l'activité antérieure**

Activité antérieure du maraîcher	%
Aucun	39,5
Salarié	10,3
Paysan/éleveur	10,7
Commerçant	19,4
Prestation de service	4,9
Artisan	3,5
Autre	9,2
Non déclarés	2,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

#### **4.1.5 Le nombre d'années d'activité de maraîchage**

Le maraîchage a toujours été une des activités de la population de Bamako puisque 8% des maraîchers exerce ce métier depuis plus de 30 ans. Le nombre moyen d'années d'activité est de 13 ans et plus de 50% des maraîchers ont plus de 12 d'activité.

On peut donc dire que le maraîchage n'est pas une activité conjoncturelle exercée par des personnes en manque d'emploi (75% des maraîchers travaillent depuis au moins 6 ans et seulement 10% ont moins de 2 années d'activités)

**Tableau 4.9 : Répartition (en %) des maraîchers selon le nombre d'année de maraîchage**

Tranches de nombre d'années d'activité	%
Au plus 1 an	9,9
2-5 ans	14,7
6-10 ans	21,1
11-15	22,8
16-20 ans	11,2
21 ans et +	20,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## 4.2 Caractéristiques des exploitations de maraîchage

### 4.2.1 La durée de la campagne de maraîchage

La campagne de maraîchage dure pour la majorité des maraîchers (80%) 12 mois sur 12. 18% des maraîchers travaillent entre 7 et 11 mois. La période correspondante va généralement de septembre-octobre-novembre à mai-juin-juillet. Moins de 2% des maraîchers travaillent au plus 6 mois. L'activité de maraîchage peut donc être considérée comme une activité permanente et continue qui couvre toute l'année.

**Tableau 4.10 : Répartition des maraîchers selon la durée de la campagne de maraîchage**

Tranches de durée de campagne	%
1-6 mois	1,8
7-11 mois	18,3
12 mois	79,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

### 4.2.1 Les terres des exploitations de maraîchage et les sources d'eau pour l'arrosage

Les 2/3 des exploitations de maraîchage n'ont qu'une seule parcelle exploitée (66%) ; 22% exploitent deux parcelles et 9 % en exploitent 3 et un peu moins de 2% exploitent jusqu'à 4 parcelles.

En ce qui concerne le mode d'occupation, les exploitants sont propriétaires de 26% des superficies exploitées, une majorité des superficies exploitées sont en location (39% de la superficie physique des parcelles) et une bonne partie exploitée gratuitement (36%). Certaines terres sont exploitées sans autorisation. Ceci confirme les informations collectées au début de cette recherche indiquant qu'une bonne partie des terres de maraîchage de la ville de Bamako est une partie du domaine foncier public et appartenant souvent aux mairies de la ville.

Les modes d'occupation dominants des terres (location et utilisation gratuite ou sans autorisation) induit une certaine vulnérabilité de la production maraîchère et des

maraîchers. Les propriétaires des terres peuvent décider d'une utilisation autre que le maraîchage.

**Tableau 4.11 : Répartition des exploitations selon le nombre de parcelles exploitées**

Nombre de parcelles	Effectif	%
1	1687	65,8
2	557	21,7
3	224	8,7
4	48	1,9
ND	47	1,8
<b>Total</b>	<b>2563</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.12 : Répartition des superficies des parcelles de maraîchage selon le mode de faire valoir**

Mode d'occupation	Superficie en Ha	%
Propriétaire	105,5	26,2
Locataire	155,7	38,7
Utilisation gratuite	138,6	34,5
Sans autorisation	2,6	0,6
<b>Total</b>	<b>402,3</b>	<b>100,0</b>

Les parcelles de maraîchage sont en général de petite taille. Environ 32% des parcelles mesurent au plus 300 m<sup>2</sup> dont 7% d'au plus 100 m<sup>2</sup>. Mais on note aussi la présence de parcelles relativement grandes (21% de plus de 1000 m<sup>2</sup>).

**Tableau 3.13 : Répartition des parcelles de maraîchage selon la tranche de superficie**

Tranches de superficies (en m <sup>2</sup> )	Effectif	%
0-100	272	7,4
101-200	702	19,0
201-300	536	14,5
301-400	267	7,2
401-500	252	6,8
501-600	128	3,5
601-700	176	4,8
701-800	204	5,5
801-900	203	5,5
901-1000	113	3,1
+ de 1000	782	21,2
ND	61	1,6
<b>Total</b>	<b>3 696</b>	<b>100,0</b>

#### **4.2.3 Les sources d'eau pour l'arrosage et le mode d'exhaure**

La principale source d'eau pour l'arrosage des parcelles de maraîchage est les puits qui concerne 82% des exploitations. 10% des exploitations utilisent directement l'eau du fleuve. Les forages et l'eau des rivières sont moins utilisés.

En ce qui concerne le mode d'exhaure, c'est essentiellement le puisage manuel qui est pratiqué, l'utilisation des motopompes est assez rare (7% des exploitations). La méthode d'arrosage par gravitation est pratiquement inexiste, les infrastructures n'étant pas disponibles dans la ville et destinées aux activités de maraîchage.

**Tableau 4.14 : Répartition des exploitations selon la source d'eau pour l'arrosage**

Source d'eau	Effectif	%
Fleuve	262	10,2
Rivière	123	4,8
Forage	15	0,6
Puits	2 107	82,2
Autres	9	0,4
ND	47	1,8
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.15 : Répartition des parcelles de mode d'exhaure pour l'arrosage**

Mode d'exhaure	Effectif	%
Gravité (vanne)	12	0,5
Refoulement (motopompe)	177	6,9
Puisage manuel	2 245	87,6
Autres	83	3,2
ND	47	1,8
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

#### **4.2.4 Conditions d'exploitation : la main d'œuvre**

Le maraîchage dans la ville de Bamako reste une agriculture familiale. 14% des maraîchers travaillent seul sans aucune main d'œuvre et 35% travaillent avec uniquement des aides familiaux. Il faut noter que le salariat existe un tant soit peu car 16% des maraîchers peuvent être considérés comme des patrons, utilisant uniquement de la main d'œuvre salariée. 35% des maraîchers utilisent plusieurs type de main d'œuvre (aides familiaux, salariés permanents ou temporaire et travailleurs occasionnels).

**Tableau 4.16 : Répartition des exploitations selon le type de main d'œuvre utilisée**

Classe de main d'œuvre	Effectif	%
Sans main d'œuvre	360	14,0
Aides familiaux uniquement	896	35,0
Salariés uniquement	405	15,8
Aides familiaux et autres mains oeuvre	902	35,2
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

En ce qui concerne le niveau d'utilisation des différents types de main d'œuvre, on note que 30% des maraîchers n'utilisent pas les aides familiaux. Les maraîchers employant 1 à 2 aides familiaux sont les plus nombreux (49%), mais une proportion non négligeable en emploi entre 3 et 4. On en trouve qui emploie jusqu'à 10 aides familiaux dans de faibles proportions.

**Tableau 4.17 : Répartition des exploitations selon le nombre d'aides familiaux**

Nombre d'aides familiaux	Effectif	%
0	765	29,8
1	676	26,4
2	580	22,6
3	246	9,6
4	177	6,9
5	39	1,5
6	50	2,0
7	26	1,0
10	4	0,2
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

En ce qui concerne l'emploi de salariés permanents, environ 22% des maraîchers sont concernés avec une grande majorité n'employant qu'un seul salarié permanent (13%) ou 2 salariés permanents (6%). Mais on note qu'il existe des maraîchers qui emploient jusqu'à 7 salariés permanents.

Quant aux salariés temporaires, 25% des maraîchers ont recours à entre 1 et 4 hommes/mois dans l'année. La majorité d'entre eux (4/5) emploie 4 hommes/mois dans l'année.

L'emploi de travailleurs occasionnels est aussi d'usage dans le maraîchage à Bamako. Il concerne 18% des maraîchers qui peuvent employer des journaliers à hauteur de plus 50 hommes/jours au cours d'une campagne. Mais les 2/3 des maraîchers concernés n'emploient les salariés occasionnels qu'à hauteur de 1 à 10 hommes/jours au cours d'une campagne.

**Tableau 4.18: Répartition des exploitations selon le nombre de salariés permanents**

<b>Nombre de salariés permanents</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
0	2 007	78,3
1	344	13,4
2	144	5,6
3	29	1,1
4	20	0,8
5	5	0,2
6	5	0,2
7	9	0,4
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.19: Répartition des exploitations selon le nombre d'Homme/mois de salariés temporaires**

<b>Tranche de salariés temporaires</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
0 H/M de salariés temporaires	1 931	75,3
1 H/M de salariés temporaires	77	3,0
2-3 H/M de salariés temporaires	57	2,2
4 H/M de salariés temporaires	498	19,4
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.20: Répartition des exploitations selon le nombre d'Homme/jour de travailleurs occasionnels**

<b>Tranche en h/J de travailleurs occasionnels</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
0 H/J	2 091	81,6
1-10 H/J	301	11,7
11-20 H/J	5	0,2
21-50 H/J	49	1,9
51 H/J et +	116	4,5
<b>Total</b>	<b>2 563</b>	<b>100,0</b>

#### 4.2.5 Conditions d'exploitation : Equipements et infrastructures utilisés

Tableau 4.21 : Taux d'utilisation/nombre/coût à l'achat des équipements utilisés par les exploitations de maraîchage par type

Type d'équipement	Taux d'utilisation (%)	Nombre total utilisé	Coût à l'achat (en 1000 FCFA)
Daba/pioche/binette	96,4	11 856	11 784
Puits/puisard	93,8	6 696	143 017
Arrosoir	92,5	7 412	12 048
Charrette	84,4	63	6 548
Seau	68,7	3 534	3 625
Couteau	64,2	3 284	2 145
Bicyclette	61,6	507	21 466
Mobylette/moto	42,0	328	76 133
Pic-pioche	38,3	2 168	1 792
Coupe-coupe	37,3	1 150	1 792
Hache	22,5	953	1 153
Pelle	22,4	942	1 763
Pelle-bêche	17,7	676	1 731
Faucille	17,5	600	868
Brouette	15,0	357	5 120
Râteau	13,4	364	614
Pulvérisateur	11,2	293	5 049
Groupe motopompe	9,9	219	54 708
Tuyaux	5,4	975	9 732
Magasin	4,7	103	4 507
Bassin	1,9	63	3 567
Forage	1,3	15	932
Camionnette	1,1	5	618
Sécateur	1,1	39	58
Séchoir solaire	0,3	22	399
Tourniquet	0,2	10	353
pompe éolienne	0,0	0	0
Pompe solaire	0,0	0	0
Pompe ciwara	0,0	0	0
Pompe aquatique	0,0	0	0
Aires de séchage	0,0	0	0
Séchoir manuel	0,0	0	0
<b>Total</b>			<b>371 522</b>

Les types d'équipement les plus utilisés dans les exploitations de maraîchage sont entre autres : daba/pioche/binette, puits/puisard, arrosoir, charrette, seau, couteau, bicyclette et mobylette/moto soit à plus de 60%. Les équipements comme pic-pioche, coupe-coupe, hache, pelle, pelle-bêche, fauille, brouette et râteau sont moyennement utilisés (le taux d'utilisation varie entre 13 et 40%). Le troisième groupe d'équipements et infrastructures sont rarement utilisés. Il s'agit des équipements de pompage, de stockage et de transport d'eau (groupe motopompe, bassin, tuyau, forage, tourniquet) et d'autre équipement comme le pulvérisateur, le sécateur, le séchoir solaire, camionnette, magasin. Certains équipements ne sont pas du tout utilisés notamment les différents

types de pompes (éolienne, solaire, aqualienne, ciwara), les séchoirs manuels et les aires de séchage.

Le coût à l'achat des équipements et infrastructures utilisées dans le maraîchage à Bamako est estimé à 371 522 000 FCFA.

#### **4.2.6 Conditions d'exploitation : Intrans, services et autres coûts de production**

**Tableau 4.22 : Taux d'utilisation/coût à l'achat des intrants, services et autres coûts payés par les exploitations de maraîchage par type**

Type d'intrants, de services et de coûts	Taux d'utilisation des intrants et services par type (%)	Coût des intrants (en 1000 FCFA)
Cotisations diverses	97,2	1 547
Engrais chimique	83,7	36 155
Fumure organique	82,6	66 932
Location de parcelle	77,1	28 801
Insecticides	71,4	20 122
semences sélectionnées	66,2	65 668
Semences locales	36,1	16 868
Service technique spécialisé	22,0	3 455
Carburant et lubrifiant	12,6	14 594
Entretien équipement	9,4	1 270
Location d'équipement	5,8	1 707
Herbicides	5,4	857
Service de transport	2,5	1 134
Redevances diverses	1,1	77
Service de gardiennage	0,9	676
Emballages	0,4	15
Eau	0	0
Electricité	0	0
Impôts	0	0
Intérêts versés	0	0
Primes d'assurances	0	0
<b>Total</b>		<b>259 877</b>

Les coûts de production sont composées d'achat d'intrants, de services et de coûts divers.

Le paiement des différentes cotisations concerne presque tous les maraîchers (97%). Ceci est du à la forte participation de ceux-ci aux différentes organisations des professionnels même informel.

En ce qui concerne les intrants, les plus utilisés dans le maraîchage à Bamako sont : l'engrais chimique (84% des exploitations), la fumure organique (83% des exploitations), la location de parcelle (77% des exploitations), les insecticides (71% des exploitations), les semences sélectionnées (66% des exploitations). Les autres types d'intrants concernent une proportion moins importante de maraîchers : semences locales

(36% des exploitations), services techniques spécialisés (22% des exploitations), carburant et lubrifiant (13% des exploitations). L'entretien et la location d'équipement, les services de transport et de gardiennage, les redevances diverses et les emballages sont faiblement utilisés. L'achat d'eau et d'électricité, le paiement d'impôts, de frais bancaires et de primes d'assurances ne font pas partie de coûts de production dans le maraîchage à Bamako.

Les coûts de production sont évalués à 260 millions de francs CFA et constitués pour moitié de l'achat de fumure organique et de semences sélectionnées.

#### **4.2.3 Conditions d'exploitation et d'écoulement des produits**

- Encadrement technique des maraîchers

Les maraîchers de Bamako reçoivent, de la part de services spécialisés un encadrement technique. Ceux qui sont concernés représentent seulement 7% de l'ensemble des maraîchers. Les structures qui fournissent cet encadrement sont pour un tiers les structures publiques (DRAMR, ODR), pour un autre tiers, les ONG.

**Tableau 4.23 : Répartition des exploitations selon le bénéfice d'un encadrement technique**

<b>Reçoit des conseils techniques</b>	<b>%</b>
oui	6,7
non	93,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.24 : Répartition des exploitations encadrées selon l'organisme d'encadrement**

<b>Type de structure d'encadrement</b>	<b>%</b>
DRAMR	18,4
ODR	15,2
ONG	36,2
Autre	30,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

- Organisation des maraîchers

37% des maraîchers de Bamako sont membres d'au moins une organisation de producteurs. Les différents types d'organisation les plus concernés sont : les coopératives (65% des maraîchers organisés), les associations (21% des maraîchers organisés), les groupements (13 % des maraîchers organisés). Seulement 10% des maraîchers organisés sont inscrits à la chambre d'agriculture. L'organisation en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) est assez rare.

**Tableau 4.25 : Répartition des exploitations selon l'appartenance à une organisation de producteurs**

Membre d'une organisation	%
Oui	37,6
Non	62,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 4.26 : Taux d'appartenance des exploitants aux différents types d'organisation de producteurs**

Type d'organisation	Taux de participation (%)
Inscrit à la chambre d'agriculture	9,9
Membre d'une association	20,6
Membre d'un GIE	2,1
Membre d'une coopérative	64,8
Membre d'autre groupement	12,7

- Les difficultés d'exploitation

Les principales difficultés liées à l'exploitation sont les difficultés d'accès aux intrants, les difficultés d'accès au crédit et le manque de terre évoqués par près de 2/3 des maraîchers. Ensuite viennent les difficultés d'accès aux conseils techniques (49% des maraîchers) et les problèmes de rentabilités de l'activité (prix et coûts de production) évoqués par 46% des maraîchers. Le manque de main d'œuvre constitue une difficulté d'exploitation pour un peu plus d'un tiers des maraîchers.

**Tableau 4.27 : Proportion des exploitants concernés par les différents types de difficultés d'exploitation**

Type de difficultés d'exploitation	Proportion des exploitations concernées (%)
Problème de rentabilité	45,9
Difficultés d'accès au crédit	60,9
Difficultés d'accès aux intrants	61,3
Manque de terre	64,3
Manque de main d'œuvre	35,4
Difficultés d'accès aux services de conseil technique	48,5
Autres difficultés d'exploitation	33,5

- Les débouchés des produits de maraîchage

Les principaux débouchés de la production maraîchère de la ville de Bamako restent les marchés de consommation de cette ville. La vente de la production maraîchère se fait principalement au marché par l'exploitant (62% des maraîchers sont concernés) et par enlèvement sur les parcelles par les revendeuses (87% des maraîchers sont concernés).

La vente sous contrat de production existe et concerne seulement 6% des maraîchers. Les hôtels restaurants, les ménages collectifs et les sociétés et coopératives d'exportations ne sont des clients directs des maraîchers.

**Tableau 4.28 : Proportion des exploitants concernés par les différents types de débouchés**

Type de client	Proportion des exploitations concernées (%)
Vente direct sur marché	61,7
Vente sur l'exploitation	87,3
Vente sous contrat de production	5,5
Vente aux hôtels restaurants	0,2
Vente aux ménages collectifs	0,0
Vente aux coopératives/société d'exportation	0,0
Autre client	4,3

- Les difficultés rencontrées dans l'écoulement des produits

Les difficultés d'écoulement tels que le perçoivent les maraîchers de Bamako sont principalement le manque de moyen pour étaler l'offre dans le temps (62% des maraîchers l'ont évoqué). Une initiation aux techniques de conservation des produits et un meilleur accès aux équipements permettrait de résoudre un tant soit peu le problème. Les difficultés d'accès aux marchés et la faible organisation de la filière constituent des problèmes pour la moitié des maraîchers.

**Tableau 4.29 : Proportion des exploitants concernés par les différents types de difficultés d'écoulement des produits**

Type de difficulté d'écoulement	Proportion des exploitations concernées (%)
Difficulté d'accès aux marchés	51,4
Manque de moyen pour étaler l'offre	61,8
Faible organisation de la filière	50,2
Autres difficultés d'écoulement	32,8